



Saint-Paul le 07 mars 2022,

A l'attention du Maire de Saint-Paul

Mairie de St Paul

Batchimy H

Copie Remis à l'intéressé

08 MARS 2022
ARRIVE COURRIER

Objet : Préavis de grève concernant les agents de la mairie de Saint-Paul.

Copie à monsieur le Prefet de Réunion

Monsieur le Maire,

Après concertation de l'ensemble de vos 4 organisations syndicales locales, les représentants syndicaux **CFTC, SAFPTR, FO et UNSA** vous annonçons que nous déposons un préavis de grève pour le lundi 28 mars 2022, pour les motifs suivants :

→ **Instances paritaires :** Nous vous demandons d'assurer pleinement vos mandats de Présidence du Comité technique, du CHSCT et des CAP en les pilotant à chaque séance. En effet, vos élus et vos services ne semblent pas avoir la maîtrise des dossiers et ne semblent pas pouvoir répondre sur des dossiers importants telle que la titularisation des agents communaux, en votre absence. Aussi, nous souhaitons que vous soyez présents pour que nous puissions co-construire ensemble chaque grand chantier pour la collectivité et non mettre les représentants du personnel devant le fait accompli, en procédant à des décisions déjà prises, non transparentes et arbitraires. Pour exemple, les déménagements des services, ne font plus l'objet ni de visite préalable avec le CHSCT ni avec les agents concernés, qui subissent ou vont subir une véritable marche forcée. Le cadre légal et réglementaire n'est plus respecté ! Le dialogue social de qualité promis n'est pas au rendez-vous !

→ **Réorganisation des services :** Nous vous demandons de finaliser le projet démarré depuis maintenant 2 ans car cette profonde désorganisation des services, instaure un climat délétère et malsain. Au-delà du fait qu'aujourd'hui, certaines directions et services n'ont toujours pas de directeur ou responsable (CCAS, Restauration Scolaire, Cadre de vie et Propreté, ...), les agents ne savent plus s'ils doivent exercer leurs missions dans l'ancienne ou la nouvelle réorganisation. Les notes d'affectation sont éditées et transmises aux agents alors même que l'organisation n'a pas été présentée en comité technique car seuls les pôles, directions et services ont été présentés. Il est vrai que le prochain Comité technique du 17 mars 2022 va nous apporter certaines réponses mais aujourd'hui, certains agents exercent en double le même poste au sein de la collectivité tandis que d'autres subissent des mobilités **forcées, voire arbitraires** sans justification objective !

→ **Gestion des Ressources Humaines :** Le sentiment de défiance vis-à-vis des agents est plus perceptible chez les agents communaux, il n'y a plus de respect des agents. Où est l'aspect HUMAIN dans cette gestion ? Les cas de souffrance au travail se multiplient : certains sont en surcharge de travail, d'autres sont dans l'inactivité, certains sont dans des « placards », d'autres sont en manque de moyens humains. Nous vous demandons donc la mise en place de directives claires pour la réalisation des missions mais aussi plus de transparence pour les titularisations, les avancements de grade, les recrutements, les lignes directrices de gestion. Nous vous demandons que des réponses soient apportées aux demandes des agents, que les demandes de rendez-vous des agents soient honorées. Nous vous demandons d'arrêter de développer la précarisation des emplois avec le non renouvellement des contractuels de manière quasi systématique sans tenir compte des années d'expérience et

d'expertise accumulés par les agents, d'autant plus que les contrats sont arrêtés sans respect des délais de préavis, mettant ainsi les agents pris au dépourvu sans possibilité de se retourner, pour retrouver un emploi pour soutenir leurs familles. 800 contrats PEC devraient être recrutés dans les prochains mois pour exercer les missions de service public. Enfin, de plus en plus, d'agents ayant presque 6 années d'ancienneté, voient arriver des ruptures de contrat, pour que la collectivité n'ait pas à les Cdiser.

→ **Protocole d'exercice syndical** : Nous vous relançons sur la demande de renégociation du protocole passé depuis l'ancienne mandature avec la mise en place d'une boîte mail pour l'intersyndicale mais aussi la révision de toutes les autres clauses afin d'ores et déjà de respecter la réglementation en vigueur, dans le respect des représentants de personnel que nous sommes, car aujourd'hui, la collectivité ne considère plus nos mandats comme des partenaires sociaux à part entière.

Vos représentants syndicaux **CFTC, SAFPTR, FO et UNSA** restent à votre disposition pour tout échange, négociation et discussion constructive avant la date du lundi 28 mars 2022, date à laquelle si nous nous réservons le droit d'annuler ce préavis. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos expressions les plus cordiales.

Les Secrétaires Généraux

CFTC

UNSA

FO

SAFPTR



